

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 28 septembre 2018	N° 2018-554

Convocation du 21 septembre 2018

Aujourd'hui vendredi 28 septembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Agnès VERSEPUY à M. Kevin SUBRENAT
Mme Emmanuelle AJON à M. Arnaud DELLU
M. Jean-Jacques BONNIN à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Stéphane DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Marik FETOUH à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Nicolas BRUGERE
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Serge TOURNERIE à Mme Andréa KISS

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h00
Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h45
M. Yohan DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Jean-Louis DAVID à partir de 11h00
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 12h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h30
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h30
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick BOBET à partir de 12h30
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 10h30
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 28 septembre 2018	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2018-554

Le Taillan-Médoc - Sécurisation des carrefours de l'avenue de Soulac (ex RD1) - Confirmation de décision de faire - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2018-247 du 27 avril 2018 du Conseil de Bordeaux Métropole, les élus ont autorisé la signature des contrats de co-développement 2018-2020.

Depuis, l'avancement du projet de sécurisation des carrefours de l'avenue de Soulac (ex RD1) au Taillan-Médoc permet de proposer la validation du jalon « confirmation de décision de faire » (cf fiche jointe).

L'opération consiste, sur l'avenue de Soulac, en :

- La réalisation d'un carrefour giratoire avec le chemin du Foin et le chemin de Tanaïs. Une voie verte sera aménagée sur le pourtour de ce giratoire pour favoriser les liaisons piétonnes et cyclables
- La création d'un îlot central au carrefour Mathyadeux / Machadey pour interdire les mouvements de tourne à gauche et obliger les automobilistes à se retourner aux giratoires Foin / Tanaïs et Four à Chaux.

Ce projet respecte l'épure financière du contrat de co-développement et a fait l'objet d'un accord de la commune.

Projet	Jalon	Estimation	Imputation budgétaire	N° fiche action
Le Taillan-Médoc : Sécurisation des carrefours de l'avenue de Soulac (ex RD1)	Confirmation de décision de faire	1 000 000 €	05 23 23151 844	N° 3 (C04 519 0064)

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5217-2,

VU la délibération n°2018-247 du Conseil de Bordeaux Métropole du 27 avril 2018,

VU les états et la fiche projet mise à la disposition des élus métropolitains,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE ce projet fait l'objet d'avancements programmés des études,

DECIDE

Article unique : La validation du jalon « confirmation de décision de faire » pour le projet de sécurisation des carrefours de l'avenue de Soulac (ex RD1) au Taillan-Médoc et de l'estimation financière correspondante.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 septembre 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 OCTOBRE 2018 PUBLIÉ LE : 4 OCTOBRE 2018	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Patrick PUJOL
--	---



CONTRAT DE CO-DEVELOPPEMENT 2018 - 2020

LE TAILLAN-MEDOC

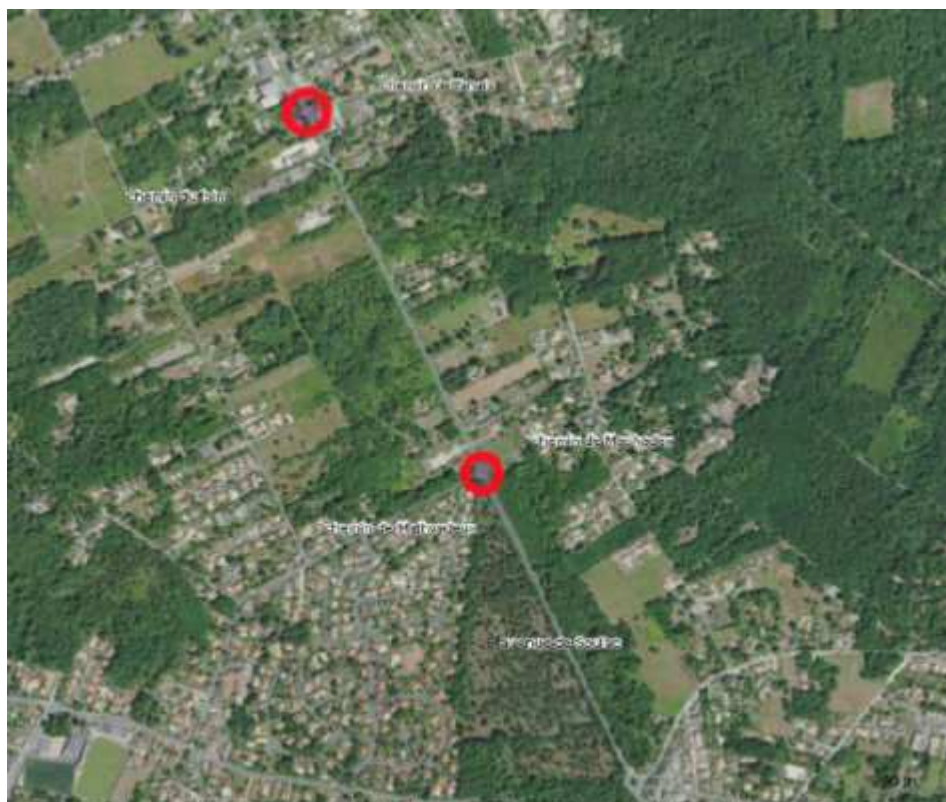
Fiche action : 3 (C04 519 0064)

Réseau de catégorie : 2

Sécurisation des carrefours sur l'avenue de Soulac (ex RD1)

CDF : SEPTEMBRE 2018

LOCALISATION DU PROJET :



ELEMENTS DE PROGRAMME :

Carrefour avec le chemin du Foin et le chemin de Tanaïs : création d'un carrefour giratoire afin de sécuriser l'intersection.

Carrefour avec le chemin de Mathyadeux et le chemin de Machadey : création d'un îlot central pour interdire les mouvements de tourne à gauche

CHEF DE PROJET

Nadine Grégoire

ESTIMATION DE L'OPERATION

1 000 000€ TTC

IMPUTATION BUDGETAIRE

Opération : 05P060O002- Aménagement voirie intercommunale PTO

Dossier GDMO:2017-01263 ligne de dossier : 01263-02

Tache : 01263-11-02-03 : travaux

DESCRIPTION DU PROJET

Carrefour Soulac/Foin/Tanaïs : L'aménagement projeté consiste en la réalisation d'un carrefour giratoire de 17 m de rayon extérieur, avec un anneau de 6 m de large. Une voie verte sera aménagée sur le pourtour du giratoire pour faciliter et sécuriser les liaisons piétonnes et cyclables. Les arrêts de bus pour le réseau Transgironde seront déplacés en sortie du giratoire pour sécuriser les traversées piétonnes, et mis en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Un assainissement pluvial de cette zone sera également mis en place .

Carrefour Soulac/Mathyadeux/Machadey : Il s'agit de créer un îlot central de 2 m de large, pour interdire les mouvements de tourne à gauche et obliger les automobilistes à se retourner au niveau des carrefours giratoires Foin/Tanaïs et Chemin du Four à Chaux.

VUE EN PLAN

